

*La Fédération Nationale
des Caisses d'Epargne*

Deux ans après...



Février 2002

La Fédération Nationale des Caisses d'Épargne

Deux ans après

Présentation

La loi du 25 juin 1999 a transformé les Caisses d'Épargne en banques coopératives et leur a confié des missions d'intérêt général.

Dans le cadre de ce nouveau statut, la loi de 1999 (articles 1^{er}, 6 et 15) a institué la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, association régie par la loi de 1901, pour fédérer l'ensemble des 34 Caisses d'Épargne régionales françaises.

A ce titre, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne a été investie de plusieurs missions spécifiques :

- **Coordonner** les relations des Caisses d'Épargne avec leurs sociétaires et organiser, en liaison avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), la formation des dirigeants des Caisses d'Épargne et de leurs sociétaires, notamment de leurs représentants élus au sein des 451 sociétés locales d'épargne (SLE) et des Conseils d'Orientation et de Surveillance (COS) de chaque Caisse d'Épargne.
- **Participer** à la définition des orientations stratégiques du réseau, et veiller au respect des règles déontologiques.
- **Définir** les orientations nationales de financement des missions d'intérêt général des Caisses d'Épargne, telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi, et notamment des projets d'économie locale et sociale (PELS), auxquels chaque Caisse d'Épargne doit affecter une partie de ses excédents d'exploitation.
- **Représenter** les intérêts communs des Caisses d'Épargne et de leurs sociétaires auprès des pouvoirs publics, des instances du monde coopératif et mutualiste, ainsi qu'au niveau international (Groupement européen des Caisses d'épargne, Institut mondial des Caisses d'épargne...).

Installée le 29 septembre 1999, la Fédération a engagé depuis maintenant deux ans un travail actif sur les différentes missions que lui a confié la loi, vers les sociétaires, auprès de leurs représentants élus, comme en matière d'intérêt général.

Il est aujourd'hui possible de dresser un premier aperçu de ces activités.

Le réseau des Caisses d'Epargne et la loi du 25 juin 1999

Avec 26 millions de clients, soit près d'un Français sur deux, les Caisses d'Epargne sont la banque de référence des particuliers, notamment pour 7 millions de jeunes de moins de 25 ans.

Ses 34 Caisses d'Epargne régionales (dont 31 en France métropolitaine) et ses 4 700 agences font du Groupe Caisse d'Epargne un acteur essentiel du développement économique local par son activité dans la banque de détail, et le partenaire financier privilégié des communes, conseils généraux, conseils régionaux et associations.

La loi du 25 juin 1999¹, en transformant les Caisses d'Epargne en banques coopératives, tout en réformant leur organisation, permet de renforcer cette vocation locale et populaire du réseau des Caisses d'Epargne et de renouveler la relation de confiance qu'entretiennent les Français avec leur Caisse d'Epargne.

La loi confie également au réseau des Caisses d'Epargne des missions d'intérêt général. Elle entérine ainsi leur rôle traditionnel dans la collecte et la promotion de l'épargne populaire (avec, notamment, le Livret A), mais aussi en matière de solidarité, par les actions qu'elles mènent dans la prévention et la lutte contre l'exclusion.

La solidarité des Caisses d'Epargne envers la Nation s'exprime aussi par le versement du produit de la vente du capital social des Caisses d'Epargne (qui a débuté en janvier 2000, avec la mise en place de leur nouveau statut coopératif, et qui s'achèvera fin 2003) au fonds de réserve et de garantie des retraites, à hauteur de 15,9 milliards de francs (soit 2,424 milliards d'euros).

Vie fédérale et animation du sociétariat

Dès l'année 2000, parallèlement à la vente du capital social des Caisses d'Epargne au public, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne a lancé un vaste programme visant à bâtir une relation privilégiée entre les Caisses d'Epargne et leurs nouveaux sociétaires.

Vente des parts sociales

La période 2000-2001 a été marquée par la mise en place du statut coopératif des Caisses d'Epargne, avec l'installation des 451 sociétés locales d'épargne (SLE), sociétés coopératives sans activité bancaire regroupant les sociétaires des 34 Caisses d'Epargne et contrôlant leur capital, et par l'ouverture au public, dès le 1^{er} janvier 2000, de la souscription de leurs parts sociales, qui s'achèvera le 31 décembre 2003.

Le cap des 2 millions de sociétaires a été franchi à la mi-octobre 2001, le montant moyen de la souscription par sociétaire étant de 774 euros (soit 5 074 francs), ce qui répond à l'objectif de constitution d'un large sociétariat populaire.

¹ Loi n° 99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière.

Les clients "personnes physiques" constituent la grande majorité des sociétaires (98% du nombre de sociétaires hors salariés). Les 2% restant sont constitués des sociétaires "personnes morales" (12 326), de collectivités territoriales (3 824) et de 34 949 salariés, soit près de 82 % du personnel des Caisses d'Epargne.

Au service des Caisses d'Epargne et des sociétaires

Dans le contexte de la constitution du sociétariat, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne a lancé, dès l'année 2000, un programme ambitieux, mis en œuvre conjointement avec les Caisses d'Epargne régionales et la Caisse Nationale, visant à bâtir une relation privilégiée entre les sociétaires et leur Caisse.

Pour réaliser ce travail, la Fédération, s'est appuyée sur les travaux de sa Commission « Vie fédérale et animation du sociétariat », qui s'est réunie près de 10 fois en deux ans.

Ce programme a débuté en 2000-2001 par l'analyse des besoins des sociétaires, interrogés par questionnaire lors des Assemblées Générales constitutives des SLE. Les résultats ont été publiés en 2001 dans « ***La parole aux sociétaires*** ». Dans le prolongement de cette enquête, la Fédération a fait le choix de mettre en place un ***Observatoire du sociétariat***, afin de disposer d'un outil permanent à l'écoute des sociétaires.

Pour répondre aux attentes ainsi exprimées, la Fédération a conçu et réalisé des modules d'animation des réunions de sociétaires, tels que « ***Transmettre son patrimoine*** », « ***Accéder à la propriété*** ». Grâce à ces supports, les responsables animation du sociétariat de chaque Caisse d'Epargne peuvent offrir aux sociétaires des séances d'information gratuites dans le domaine économique.

En liaison avec les Caisses d'Epargne régionales, la Fédération s'est également attachée à faciliter l'organisation des Assemblées Générales des SLE, par la mise à disposition de supports audiovisuels (par exemple sur ***le nouveau statut des Caisses d'Epargne, le rôle des SLE, l'euro***, ou encore ***le comportement des Français face aux changements...***), ainsi que par une présence active sur le terrain, aux côtés des responsables du sociétariat de chaque Caisse d'Epargne. Ceux-ci ont d'ailleurs bénéficié de plusieurs séminaires de formation, organisés par la Fédération.

Enfin, la Fédération a élaboré et mis à disposition des Présidents, administrateurs et sociétaires des SLE différents documents didactiques, notamment le « ***Guide du sociétaire*** », et les brochures « ***Etre administrateur de SLE*** » ou sur ***les missions d'intérêt général des Caisses d'Epargne***.

La Fédération propose en outre aux Caisses d'Epargne des articles qu'elles peuvent reprendre, si elles le souhaitent, dans leur ***Lettre aux sociétaires***. De même, la Fédération sélectionne et met à leur disposition des recueils de textes choisis, sur le mutualisme, la coopération, ou l'intérêt général, qui sont rassemblés plusieurs fois par an dans un « ***Compendium*** », diffusé dans le réseau à plus de 10 000 exemplaires.

Perspectives 2002

Parallèlement à la poursuite des actions déjà engagées en 2000-2001, la Fédération a préparé l'installation, courant 2002, d'un espace identifié pour les sociétaires dans les agences et d'un accès sur Internet dédié aux sociétaires, qui viendront renforcer les différents supports d'information et de contact déjà mis en place par chaque Caisse d'Epargne.

Ces actions s'accompagneront du lancement, début 2002, d'un espace Intranet à destination des responsables de l'animation du sociétariat des Caisses d'Epargne, où ils pourront trouver une base documentaire en ligne, comprenant, entre autres, les supports d'animation du sociétariat préparés par la Fédération, de même qu'un forum d'échange où partager leurs expériences.

Formation des membres des Conseils d'Orientat ion et de Surveillance (COS), des administrateurs de SLE et des cadres dirigeants

La Fédération Nationale des Caisses d'Epargne a mis en place un programme de formations gratuites en direction des 8000 élus représentant les sociétaires des Caisses d'Epargne pour les sensibiliser aux métiers de la banque, aux missions d'intérêt général des Caisses d'Epargne, et à leur rôle dans la gouvernance du Groupe Caisse d'Epargne.

Pour accompagner l'animation du sociétariat, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne a lancé, conjointement avec les Caisses d'Epargne régionales, un programme de formation en direction des 7500 administrateurs élus de SLE et des 612 membres des Conseils d'Orientat ion et de Surveillance (COS), qui représentent les sociétaires². Cette formation est également ouverte aux délégués des Caisses d'Epargne auprès des SLE et aux cadres dirigeants.

Le premier programme élaboré par la Fédération avec le concours de sa Commission « Formation COS, sociétaires et cadres dirigeants », s'étendra jusqu'en février 2003, terme du mandat actuel des membres des COS et des administrateurs de SLE élus en juin 2000.

Le premier module de formation diffusé a été « **La Société Locale d'Epargne et son administration** ». Il a été suivi de deux formations spécifiques, à l'animation et à la conduite de réunion, puis à la prise de parole en public, destinées aux délégués des Caisses d'Epargne auprès des SLE, ainsi qu'aux présidents et vice-présidents des SLE.

A travers des kits de formation élaborés et mis à disposition par la Fédération, la formation des élus s'est principalement concentrée en 2000-2001 sur **le fonctionnement réglementaire et juridique des établissements bancaires**, de même qu'à l'étude de l'organisation et des principaux textes qui régissent les Caisses d'Epargne. Une **sensibilisation à l'univers bancaire** a également été réalisée auprès des membres des COS.

Enfin, à partir de 2002, la Fédération organisera des formations spécifiques à destination des membres des Comités d'audit de chaque Caisse d'Epargne.

² Par extension, cette formation s'adresse également aux membres des COS représentant les salariés.

La Fédération diffuse par ailleurs sa lettre *Fédération Info* à l'ensemble du réseau afin de mieux faire connaître ses missions, son action ainsi que les outils didactiques mis à disposition des Caisses d'Épargne.

Participation aux orientations stratégiques du Groupe Caisse d'Épargne

Force de proposition et porte-parole des sociétaires, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne place la nouvelle dimension coopérative des Caisses d'Épargne au cœur du projet stratégique de développement du Groupe.

Le « projet coopératif »

La Fédération Nationale des Caisses d'Épargne veille au maintien des valeurs des Caisses d'Épargne et s'assure que les orientations stratégiques du Groupe sont en adéquation avec les attentes des sociétaires et conformes à l'esprit mutualiste. Pour cette mission, la Fédération pourra dorénavant s'appuyer sur les travaux de l'Observatoire du sociétariat qu'elle vient de créer.

La Fédération est également force de proposition. Ainsi, en 2001, avec l'appui de sa Commission « Stratégie et développement », la Fédération a élaboré un « *projet coopératif* ». Il place la dimension coopérative au cœur du projet stratégique de développement des Caisses d'Épargne, afin qu'elles tirent au mieux parti de leur nouveau statut.

Enfin, en novembre 2001, dans le cadre de sa participation aux orientations stratégiques du Groupe, la Fédération a donné son approbation à la constitution de l'alliance entre les Caisses d'Épargne et la Caisse des Dépôts et Consignations, baptisée Eulia.

Pour l'année 2002, dans le prolongement de ses travaux initiaux sur le « *projet coopératif* », la Commission « Stratégie et développement » de la Fédération a entrepris une réflexion sur *la construction du mutualisme des Caisses d'Épargne*, afin d'enrichir encore les relations entre les Caisses d'Épargne et leurs sociétaires en proposant des approches actuelles et originales.

Études et analyses

Pour construire ses réflexions, la Fédération entreprend des études sur divers thèmes socio-économiques. En 2000-2001, les études ont porté, entre autres, sur l'impact des grands facteurs de changement sur les comportements sociaux et les habitudes de consommation des Français à l'horizon 2005, sur la perception de l'identité des Caisses d'Épargne par le public, sur l'intérêt général, ou encore sur la signification des termes de l'intérêt général...

Dans le même esprit, la Fédération a entrepris un important travail d'analyse comparative des établissements de même nature en Europe et dans le monde, avec, en particulier un travail sur *la distinction coopérative chez le Mouvement Desjardins (Québec)* et sur *les Caisses d'épargne espagnoles et italiennes*

Porte-parole des sociétaires

La Fédération est le porte-parole des sociétaires au sein du Groupe Caisse d'Epargne. A ce titre, elle participe aux groupes de travail de la Caisse Nationale (sur la déontologie, l'Observatoire de l'épargne).

La Fédération anime également des groupes de travail communs aux deux structures, concernant notamment la mise en œuvre des missions d'intérêt général des Caisses et des projets d'économie locale et sociale (PELS), parmi lesquels il faut noter les groupes sur le micro-financement, le capital-risque ou bien sur l'engagement civique et social des Caisses d'Epargne.

De même, la Fédération participe aux comités de rédaction des publications du Groupe (*Epargne et Finance, Culture Groupe..*).

Lieu privilégié d'expression des valeurs des Caisses d'Epargne, la Fédération est enfin le garant de leur conception du métier de banquier. Elle formalise les positions du Groupe sur différentes règles de conduite en matière bancaire et financière et sur différents « *codes de déontologie* ».

Les missions d'intérêt général

Situation unique dans le monde bancaire français, le réseau des Caisses d'Epargne est investi de missions d'intérêt général par la loi du 25 juin 1999. La Fédération Nationale des Caisses d'Epargne définit les orientations nationales de financement de ces missions d'intérêt général, et notamment de projets d'économie locale et sociale (PELS), auxquels chaque Caisse d'Epargne est tenue d'affecter une partie de ses excédents d'exploitation. L'année 2001 a constitué la première année de mise en œuvre des PELs.

Financement des missions d'intérêt général

Confirmant une vocation de responsabilité sociale solidement établie depuis deux siècles, la loi du 25 juin 1999 (article 1^{er}) confie au réseau des Caisses d'Epargne des missions d'intérêt général : en matière de collecte et de protection de l'épargne populaire (avec, en particulier, la distribution du Livret A), mais aussi en matière de solidarité, par la prévention et la lutte contre différentes formes d'exclusions.

La loi prévoit notamment que chaque Caisse d'Epargne affecte une partie de ses excédents d'exploitation au financement de projets d'économie locale et sociale (PELS), ce qui constitue une spécificité unique dans le monde bancaire français.

Cette enveloppe annuelle dédiée aux PELs est approuvée chaque année par l'Assemblée Générale de chaque Caisse d'Epargne. En 2001, première année de mise en place des PELs, un budget de 21 millions d'euros (toutes Caisses d'épargne confondues) devrait être consacré au financement des PELs. Ce chiffre est d'ailleurs appelé à s'accroître sensiblement jusqu'en 2004, parallèlement à la souscription des parts sociales des Caisses d'Epargne, puisqu'il est calculé en fonction des excédents d'exploitation des Caisses d'Epargne et du montant versé aux sociétaires pour la rémunération du capital social qu'ils détiennent.

Orientations des PELS pour 2001

La loi de 1999, confie à la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne le soin de définir les orientations nationales de financement des missions d'intérêt général des Caisses d'Epargne, et notamment des PELS. Ces actions ont été conduites sous l'autorité de la Commission « Financement des missions d'intérêt général » créée au sein de la Fédération.

Après avoir analysé, au cours de l'année 2000, les attentes de la société en matière d'intérêt général et les domaines où les Caisses d'Epargne étaient légitimes à agir, en tenant compte des expériences de mécénat déjà menées par les Caisses d'Epargne avant la réforme, la Fédération a défini, pour l'ensemble du réseau des Caisses d'Epargne, les orientations de financement des PELS pour 2001.

Deux grandes orientations ont ainsi été retenues par la Fédération :

1°) La solidarité dans le domaine financier et la création d'activités :

- par le financement et l'insertion bancaire du créateur d'entreprise (appui aux très petites entreprises, micro-crédit...)
- par le soutien aux professionnels de l'accompagnement
- par l'information du public sur les services bancaires et la création d'entreprise

2°) La solidarité par l'engagement social et civique :

- Renforcer l'acquisition des savoirs de base (lutte contre l'illettrisme, information sur les droits fondamentaux, notamment sociaux...)
- Favoriser l'autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées
- Privilégier l'insertion par l'emploi
- Satisfaire les besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé...)
- Encourager l'insertion culturelle et sportive
- Favoriser l'insertion par la préservation du patrimoine naturel et culturel

Mettre en œuvre et communiquer

Pour accompagner la mise œuvre des PELS, la Fédération a organisé des séminaires de formation destinés aux responsables intérêt général de chaque Caisse d'Epargne, en liaison avec la Caisse Nationale et chaque Caisse régionale.

De même, la Fédération a participé à l'élaboration et à la mise en place d'une procédure formalisée d'instruction et de suivi des PELS en liaison avec la Caisse Nationale.

A cet effet, un site destiné aux responsables intérêt général a spécialement été créé sur l'Intranet du Groupe, comprenant des grilles de saisie des PELS (permettant notamment le « reporting » de l'activité PELS au niveau national), une base documentaire sur l'intérêt

général, ainsi qu'un forum d'échange entre responsables intérêt général des Caisses d'Epargne.

Pour appuyer la montée en puissance des PELS dans le réseau à partir de 2001, la Fédération a réalisé différents supports de communication et d'information à destination des responsables intérêt général de chaque Caisse d'Epargne, par exemple un **Rapport d'orientation sur l'intérêt général**, ou l'étude « **Communiquer sur l'intérêt général** ».

Les études prospectives réalisées par la Fédération, par exemple sur **le micro-crédit**, ou sur **les activités intérêt général des Caisses d'épargne espagnoles** ou **italiennes** ont également été imprimées pour être mises à la disposition des responsables intérêt général.

Enfin, une brochure grand-public intitulée « **Nos clés pour la solidarité** » a été éditée par la Fédération et largement diffusée.

Partenariats

Pour favoriser la mise en œuvre des PELS dans chaque région de France, la Fédération a contribué à la conclusion d'accords de partenariats entre les Caisses d'Epargne et d'autres acteurs de l'intérêt général et de la micro-crédit, tels que l'**ADIE**³, **l'Association France Active** et **les Boutiques de gestion**.

En outre, la Fédération coordonne l'action des Caisses d'Epargne avec la **Fondation Caisses d'Epargne pour la Solidarité**, reconnue d'utilité publique par décret du 11 avril 2001. La Fondation gère notamment 33 établissements d'accueil pour personnes âgées, œuvre contre l'illettrisme, et plus généralement, contre toutes les formes d'exclusions.

De même, la Fédération coordonne les relations avec **l'Association Finances et Pédagogie**, créée par les Caisses d'Epargne en 1957, et qui a pour mission de transmettre à tous les publics, notamment les plus fragiles, des informations, voire une formation, leur permettant de mieux maîtriser l'argent, et ainsi, de mieux maîtriser leurs projets de vie.

Perspectives 2002

Pour 2002, deuxième année de mise en œuvre des PELS, outre la poursuite des actions déjà entreprises en 2000-2001 sous l'impulsion la Commission « Financement des missions d'intérêt général », la Fédération a prévu un plan de communication renforcé sur l'intérêt général.

Par ailleurs, dans le cadre des orientations définies par la Fédération, les sociétaires seront de plus en plus encouragés, via leur SLE, à participer à la remontée et au classement des projets susceptibles de devenir un projet d'économie locale et sociale (PELS).

³ ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique, créée par Maria NOWAK.

Communication, représentation institutionnelle et relations internationales

La Fédération Nationale des Caisses d'Epargne, représente les sociétaires et les Caisses d'Epargne, en tant que banques coopératives, auprès des pouvoirs publics et au sein des instances coopératives et mutualistes auxquelles elle adhère depuis juin 2000. Au niveau européen et international, la Fédération a favorisé la reconnaissance du rôle des Caisses d'épargne en matière d'intérêt général, en coopération avec d'autres établissements de même nature.

Représentation nationale

Accompagnant la transformation des Caisses d'Epargne en banques coopératives, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne a adhéré en juin 2000 au **Groupement National de la Coopération (GNC)**, instance professionnelle de représentation des coopératives françaises, où la Fédération représente les intérêts communs des Caisses d'Epargne et de leurs sociétaires.

Par l'intermédiaire du GNC, la Fédération accède ou participe, directement ou indirectement, aux travaux des différentes instances de représentation de l'économie sociale, tant au niveau national (CEGES⁴, Comité consultatif de l'économie sociale, Conseil Supérieur de la Coopération...), européen (CCACE⁵), ou international (ACI⁶).

En outre, en décembre 2001, la Fédération a décidé d'apporter son soutien à ***l'Institut de l'Economie Sociale***, éditeur la ***Revue Internationale de l'Economie Sociale – RECMA***, afin de renforcer les moyens de recherche existant en France sur l'économie sociale.

Aux côtés de la Caisse Nationale, la Fédération participe également, en fonction des thèmes traités, aux travaux de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI).

Il appartient à la Commission « Communication, lobbying et relations internationales », créée au sein de la Fédération, d'orienter ces différentes actions.

Europe et international

La Fédération représente le Groupe Caisse d'Epargne au sein du Groupement européen des Caisses d'épargne (GECE), ainsi qu'à l'Institut Mondial des Caisses d'épargne (IMCE), où elle joue un rôle particulièrement actif.

A cet égard, le travail réalisé par la Fédération sur les missions d'intérêt général a débouché sur la création d'un groupe de travail sur l'intérêt général au sein du GECE, ouvrant la perspective d'une collaboration plus étroite sur le thème de l'intérêt général entre les Caisses d'épargne européennes.

⁴⁴ CEGES : Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale, anciennement CNLAMCA (Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives).

⁵ CCACE : Comité de coordination des associations coopératives européennes

⁶ ACI : Alliance coopérative internationale

Dans ce cadre, en juin 2001, la Fédération a participé à une manifestation organisée par le GECE au sein du Parlement européen à Bruxelles sur les missions d'intérêt général des Caisses d'épargne européennes (avec diffusion d'une brochure rédigée en anglais sur l'action des Caisses d'Epargne françaises).

De même, en décembre 2001, la Fédération a contribué à la prise de position officielle du GECE sur le livre vert de la Commission européenne sur *la responsabilité sociale des entreprises (RSE)*, relayée par la presse.

Plus généralement, la Fédération participe aux diverses manifestations ou publications européennes du GECE sur le rôle des Caisses d'épargne. Plusieurs événements sont ainsi déjà programmés en 2002, notamment sur l'art et la culture (en juin) et sur le partage du savoir (en novembre).

La Fédération représente enfin le Groupe Caisse d'Epargne au sein des divers colloques et manifestations qui peuvent être organisés au niveau européen et international, par exemple sur l'économie sociale (comme en novembre 2001 à Gand) ou sur la lutte contre l'exclusion (Colloque MINEFI contre l'exclusion, en décembre 2000).

Coopération internationale

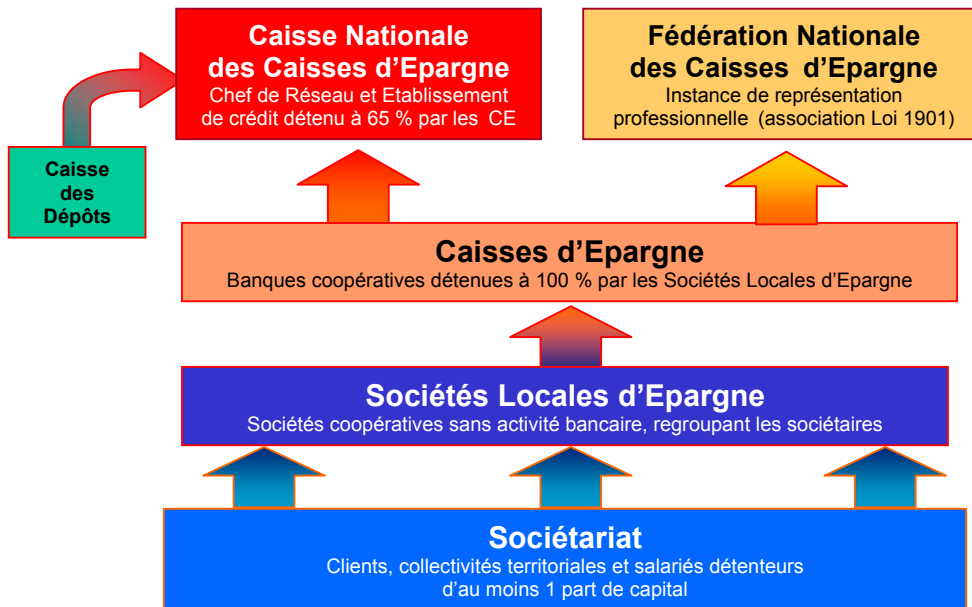
En matière de coopération internationale, la Fédération mène dans le cadre de l'Institut Mondial des Caisses d'Epargne (IMCE), ou pour le compte d'organismes nationaux (par exemple, *l'Agence Française du Développement*) ou internationaux (*Commission européenne, BERD*⁷...), diverses actions de coopération (développement, échange de technologies...) avec les Caisses d'épargne de différents pays, notamment en Afrique francophone (où le modèle coopératif des Caisses d'Epargne françaises paraît particulièrement intéressant) ou en Asie.

Fait à Paris, le 6 février 2002

<http://www.federation.caisse-epargne.fr>

⁷ BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement

L'organisation du Groupe Caisse d'Epargne



Le Conseil d'Administration de la Fédération

Nicole Moreau, Présidente, Présidente du COS de la Caisse d'Epargne Ile-de-France Paris

Jean-Paul Ducept, Secrétaire Général, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne de Picardie

- | | |
|--|--|
| - Alain Maire Président du Directoire de la Caisse d'Epargne d'Alsace | - Eric Grimonprez Président du COS de la Caisse d'Epargne de Flandre |
| - André Tinière Président du COS de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire | - Francis Henry Président du COS de la Caisse d'Epargne de Champagne-Ardenne |
| - Jean-Paul Diacre Président du COS de la Caisse d'Epargne Centre-Val de Loire | - Jean-Paul Ferry Président du COS de la Caisse d'Epargne de Lorraine Nord |
| - Bernard Petit Président du Directoire de la Caisse d'Epargne d'Auvergne | - Pierre-Jean Blard Président du COS de la Caisse d'Epargne Ile-de-France Ouest |
| - Bernard Toublanc Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France Nord | - Michel Sorbier Président du COS de la Caisse d'Epargne du Limousin |
| - Christian de Barbarin Président du COS de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse-Réunion | - Paul Le Bihan Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche |
| - Christian Philipps Président du Directoire de la Caisse d'Epargne du Pas-de-Calais | - Robert Romilly Président du COS de la Caisse d'Epargne Val de France-Orléanais |
| - Françoise Pieroni-Mignon Présidente du COS de la Caisse d'Epargne de Côte d'Azur | - Bernard Fougère Président du COS de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes |

Philippe Rosier, auditeur,
Président du COS de la Caisse d'Epargne de Martinique

Les 34 Caisses d'Epargne françaises



42 800 collaborateurs,

4 700 agences

au service de **26** millions de clients